

PHILOSOPHIE OU COMMERCE?
L'ÉVOLUTION DES SYSTEMES DE CLASSEMENT BIBLIOGRAPHIQUE
DANS LES CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PRIVEES PUBLIES EN
FRANCE AU XVIII^E SIECLE

Helwi Blom

Parmi les «plus fameuses bibliothèques» citées par Louis Jacob dans son *Traité des plus belles bibliothèques* (1644), on trouve celle d'un certain «M. de Pontac President au Mortier du Parlement de Bourdeaux, neveu du docte Arnaud de Pontac Evesque de Bazas», qui «a herité de la Bibliotheque de son oncle, qu'il a de beaucoup augmenté»¹. Il s'agit de Geoffroy de Pontac (1576–1649) qui, à son tour, laissa les livres à son fils Arnaud III de Pontac (1599–1681), gendre de Jacques-Auguste de Thou, Premier Président au Parlement de Bordeaux, et propriétaire du fameux domaine viticole du Château Haut-Brion. Vers 1660, ce magistrat bibliophile jugea le moment venu de faire appel à un expert qui pourrait mettre de l'ordre dans la somptueuse bibliothèque de son hôtel bordelais et d'en établir le catalogue². Le bibliothécaire qu'il attira ne fut autre que Louis Machon (1603–c.1672), un chanoine érudit qui avait déjà classé les bibliothèques de plusieurs grands bibliophiles parisiens, tels que le

* Ce projet a bénéficié d'une subvention du Conseil européen de la recherche (ERC) dans le cadre du programme de recherche et innovation de l'Union Européenne Horizon 2020 sous la convention no. 682022.

1 Louis JACOB, *Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulieres, qui ont esté, & qui sont à present dans le monde*, Paris, Rolet Le Duc, 1644, p. 649.

2 Sur l'hôtel des Pontac, voir [Michel FIGEAC, «L'inscription du prestige social dans la pierre: les palais urbains du Premier Président de Pontac et de l'avocat général Saige à Bordeaux.»](#), dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 94, 2016, pp. 329–350.

chancelier Séguier et le président Mathieu Molé³. Machon s'acquitta scrupuleusement de sa tâche. Convaincu de la portée symbolique de l'entreprise, il ne se contenta pas d'établir avec soin une liste de livres divisée par matières, mais il fit précéder son catalogue d'un long et savant discours sur «l'ordre et la méthode qu'il faut suivre pour faire et dresser le catalogue d'une bibliothèque», question qui est intimement liée à celle de l'organisation de la collection elle-même⁴. Il passa en revue l'ensemble des publications importantes dans ce domaine, du *Rosetum exercitiorum spiritualium et sacrarum meditationum* de Jean de Bruxelles (145?–1502) à l'*Advis pour dresser une bibliothèque* (1627) de Gabriel Naudé, et de la *Bibliotheca universalis* et des *Pandectarum sive partitionum universalium* (1545–1548) de Conrad Gessner à la *Bibliothecae Cordesiana catalogus* (1643), pour conclure que non seulement les systèmes de classement et de catalogage évalués présentaient tous des problèmes pratiques, mais encore que les classifications proposées manquaient également de logique et de justification théorique. Machon souleva ainsi un problème qui, un siècle plus tard, allait préoccuper les philosophes éclairés: celui de la relation entre bibliothéconomie et épistémologie, entre classement de livres et classification des savoirs.

La question est en effet au cœur de l'article *Catalogue* dans le deuxième tome de l'*Encyclopédie* (janvier 1752). Après avoir constaté, comme

3 Sur ce personnage, voir DASPIT de SAINT-AMAND, *Discours pour servir de règle ou d'avis aux bibliothécaires par Louis Machon*. Publié et augmenté d'une notice sur Louis Machon et sur la bibliothèque du premier président Messire Arnaud de Pontac, Bordeaux, Gounouilhou, 1883; Frédéric GABRIEL «Louis Machon», dans Luc FOISNEAU (dir.), *Dictionary of Seventeenth-Century French Philosophers*, Bristol, Thoemmes Press, Londres-New-York, Continuum, 2008, pp. 782–784, et Yannick NEXON, «La bibliothèque du chancelier Séguier», dans Claude JOLLY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, 2: Les bibliothèques sous l'Ancien Régime*, 2e éd., Paris, Electre, 2008, pp. 188–189.

4 Cf. Bordeaux, Bibliothèque municipale, ms 830: *Catalogue des livres de la bibliothèque de monseigneur Arnaud de Pontac, conseiller du Roy en ses conseils et premier président en son parlement de Bordeaux* (numérisé), p. 5, et DASPIT de SAINT-AMAND, *Discours pour servir de règle ou d'avis aux bibliothécaires*, *ouvr. cit.*, p. 34.

l'avait fait Machon, que la diversité des systèmes existants semblait souligner le caractère arbitraire de la classification bibliographique, l'imprimeur-libraire Michel-Antoine David, dit David l'aîné, qui signa la notice, finit par exprimer la conviction qu'il était possible d'élaborer une méthode vraiment raisonnable et scientifique à partir du *Système figuré des connaissances humaines* présenté au début du premier tome de l'*Encyclopédie*. En guise d'exemple prometteur, David donna un aperçu du système inédit de l'abbé Gabriel Girard (1677–1748) «où il regne un ordre fort différent de ceux que l'on a connus jusqu'à présent. [...] M. l'abbé Girard y rend compte en Philosophe des raisons qui l'ont déterminé dans le choix & le rang de ses divisions.» L'article se clôt très à propos sur une invitation au lecteur à relever le défi⁵.

L'optimisme de David l'aîné était-il justifié? Cette vision récurrente d'un mariage heureux entre l'approche philosophique des connaissances et des collections d'un côté, et la gestion pratique des bibliothèques et de leurs catalogues de l'autre, est-elle à un moment devenue réalité? Le présent article propose d'explorer la question en étudiant l'évolution de la taxinomie bibliographique dans les catalogues français de bibliothèques privées du XVIII^e siècle.

On se concentrera sur un type de catalogue spécifique, à savoir celui du catalogue imprimé, un phénomène qui a connu un essor remarquable aux XVII^e et XVIII^e siècles, non seulement en France, mais dans plusieurs

5 Michel-Antoine DAVID, «Catalogue», dans DENIS DIDEROT et JEAN LE ROND, dit D'ALEMBERT (dir.), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, t. II (1751, i.e. 1752), pp. 759–766. Le manuscrit — non retrouvé — de l'abbé Girard utilisé par DAVID était intitulé *Bibliothèque générale ou Essai de littérature universelle*. Il se trouvait à l'époque parmi les papiers légués par Girard à l'imprimeur André-François Le Breton. Voir aussi ci-dessous, le § intitulé «Bibliographie et philosophie, des unités incompatibles?».

pays du Nord-Ouest de l'Europe⁶. Cette prolifération du genre est intimement liée au développement du marché du livre et notamment aux pratiques concernant les ventes publiques de livres. Ce serait cependant une méprise de croire que tous les catalogues de bibliothèques privées sortis alors des presses néerlandaises, anglaises, danoises, allemandes, françaises etc. étaient des catalogues de ventes aux enchères. C'est une idée qui est souvent suggérée dans les études portant sur ce type de catalogues, or plusieurs n'ont pas paru dans le cadre d'une vente, mais ont servi d'autres buts. Dans le cas spécifique des catalogues de vente, le problème de la compatibilité d'une approche philosophique avec les enjeux pratiques du catalogage des collections est d'autant plus pressant que ce genre de catalogues de vente doit également tenir compte de critères dictés par la logique commerciale. Dans son *Discours pour servir de règle ou d'avis aux bibliothécaires*, Louis Machon remarqua déjà, à propos d'un catalogue des livres mis en vente à la foire de Francfort publié par Georg Willer en 1592, que c'était «plus tost le Catalogue d'un marchand libraire qui veult vendre ses livres en les faisant conestre, que celui d'une bibliothèque qu'on veult mettre en bon ordre avec son catalogue»⁷.

UNE SOURCE BIEN EXPLOITÉE, MAIS RELATIVEMENT MAL CONNUE

Quant aux catalogues de bibliothèques de particuliers publiés en France, ils figurent depuis longtemps parmi les sources utilisées par les historiens des Lumières. Quand, il y a plus d'un siècle, Daniel Mornet écrit son étude pionnière sur les enseignements des bibliothèques privées, il cherchait justement à mesurer l'influence des grands auteurs des Lumières à l'aide d'un corpus de 500 catalogues parisiens, conservés

6 Pour un état récent des publications sur le phénomène, voir Helwi BLOM, Rindert JAGERSMA et Juliette REBOUL, «Printed Private Library Catalogues as a Source for the History of Reading in 17th–18th century Europe», dans Jonathan ROSE et Mary HAMMOND (dir.), *The Edinburgh History of Reading 1: Early Readers*, Édimbourg, University Press, 2020, chapitre 12.

7 *Catalogue des livres de la bibliothèque de monseigneur Arnaud de Pontac*, *ouvr. cit.*, p. 19, et DASPIT de SAINT-AMAND, *Discours pour servir de règle ou d'avis aux bibliothécaires*, *ouvr. cit.*, pp. 44–45.

à la bibliothèque municipale de Toulouse⁸. Nombreux sont ceux qui, après Mornet, ont puisé à cette même source pour étudier les lectures des Français des XVII^e et XVIII^e siècles et pour analyser la pénétration des livres éclairés dans les bibliothèques de l'époque. La plus importante étude, du moins en ampleur, est celle de Michel Marion qui dépouilla, à la Bibliothèque nationale de France, pas moins d'un millier de catalogues pour la période 1700–1790, afin de dresser la carte du monde des collectionneurs français du Siècle des Lumières⁹. Avant lui, l'Allemand Friedhelm Beckmann avait déjà travaillé sur un corpus d'un peu plus de 800 catalogues conservés à la Bibliothèque nationale de France¹⁰. Beckmann s'était surtout intéressé aux systèmes de classification utilisés dans les catalogues, mais il avait également touché à des questions concernant la typologie des possesseurs et l'évolution du contenu des bibliothèques.

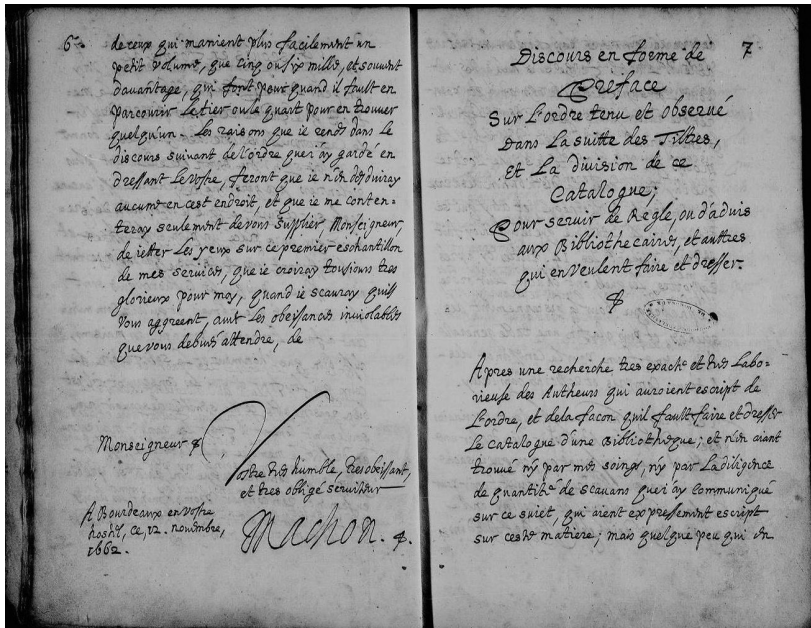
Si les trois études mentionnées représentent un travail immense qui permet de dégager les grandes lignes des orientations des catalogues et des collections françaises du XVIII^e siècle, elles révèlent en même temps l'opacité du matériel documentaire. Pour des raisons pratiques, les chercheurs en question ont en effet dû restreindre leurs analyses des livres recensés dans les catalogues à une partie réduite de leur corpus initial, c'est-à-dire 376 catalogues pour Mornet, 586 pour Marion, et 268 pour Beckmann. Ils ont tous les trois fait leur sélection en fonction du nombre d'articles par catalogue et de la présence d'une structure de classification facilitant l'analyse thématique. Cela veut dire que certains types de catalogues ont été systématiquement négligés dans ces analyses.

8 Daniel MORNET, «Les enseignements des bibliothèques privées (1750–1780)», dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 17, 1910, pp. 449–496.

9 Michel MARION, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 1999.

10 Friedhelm BECKMANN, *Französische Privatbibliotheken: Untersuchungen zu Literatursystematik und Buchbesitz im 18. Jahrhundert*, Frankfurt am Main, Buchhändler Vereinigung, 1988.

Un deuxième problème consiste en ce que, contrairement aux Pays-Bas, où une équipe de chercheurs a réalisé dans les années 90 du siècle précédent un inventaire descriptif quasi-complet des catalogues de bibliothèques privées connus des XVII^e et XVIII^e siècles¹¹, les catalogues des collections de particuliers publiés en France à l'époque moderne n'ont pas encore fait l'objet d'un répertoire général. Il y a certes eu plusieurs initiatives de recensement à partir de collections conservées dans un



Louis Machon, Catalogue Pontac [c. 1662], Bordeaux, B.M., Ms 830, p. 7 (source: Sélény)

11 Bert van SELM, Hans GRUYS, Henk W. de KOOKER et al. (dir.), *Dutch Book Sales Catalogues, 1599–1800*. Leyde, Inter Document Company, 1990–; Hans GRUYS et Henk W. de KOOKER, *Guide to the Microfiche Collection 'Book Sales Catalogues of the Dutch Republic, 1599-1800'* Leiden, IDC Publishers, 1997–2005, et la base de données *Book Sales Catalogues Online – Book Auctioning in the Dutch Republic, ca. 1500–ca. 1800*, Leyde/Boston, Brill, 2015 <<http://primarysources.brillonline.com/browse/book-sales-catalogues-online>> (consulté le 28 septembre 2019).

certain nombre de bibliothèques françaises et américaines¹², mais force nous est de constater que nous n'avons qu'une idée limitée de l'ampleur

12 Cf. Christian PELIGRY, *Les catalogues de bibliothèques du XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, jusqu'en 1815: contribution à l'inventaire du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Toulouse*, Toulouse, Bibliothèque municipale de Toulouse, 1974 (environ 730 notices de catalogues de bibliothèques privées ainsi que de quelques bibliothèques institutionnelles publiés dans divers pays de l'Europe et conservés à la bibliothèque municipale de Toulouse); Françoise BLECHET, *Les ventes publiques de livres en France, 1630–1750: répertoire des catalogues conservés à la Bibliothèque Nationale*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1991 (375 notices de catalogues de bibliothèques privées et institutionnelles publiés en France. En dépit du titre, la liste comprend aussi des catalogues de bibliothèques qui n'ont pas paru dans le cadre d'une vente); Michel MARION, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 1999 (1097 articles renvoyant à des catalogues de collections privées publiés en France – à quelques exceptions près – et conservés à la BnF); Annie CHARON, *Esprit des livres*, Paris, École nationale des chartes, 2015. Édition électronique <<http://elec.enc.sorbonne.fr/cataloguevente>> (consulté le 28 septembre 2019). Cette base de données contient 551 notices de catalogues de bibliothèques et de catalogues de libraires publiés principalement en France et aux Pays-Bas dans la période avant 1801. Elles ont été recensées à partir des collections parisiennes de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, la Bibliothèque de l'Institut de France, la Bibliothèque Fels de l'Institut catholique, la Bibliothèque de l'École des chartes, et la Bibliothèque interuniversitaire de Santé); La base de données «L'Esprit des livres», *catalogues de ventes de bibliothèques conservés à Lyon et Grenoble* sur le Site Web de l'Institut d'Histoire du Livre à Lyon <<http://ihl.enssib.fr/bases-de-donnees/catalogue-de-vente-de-livres-anciens>> (consulté le 28 septembre 2019), qui contient environ 340 notices de catalogues de bibliothèques et de libraires de la période 1643–1815 conservés à la bibliothèque municipale de Lyon et à la bibliothèque municipale de Grenoble; Michael NORTH, *Printed Catalogues of French Book Auctions and Sales by Private Treaty, 1643–1830, in the Library of the Grolier Club*, New York, The Grolier Club, 2004 (616 notices de catalogues français conservés au Grolier Club). L'inventaire des (catalogues de) ventes publiques françaises de livres (c.1630–c.1995) dressé par Gabriel AUSTIN et présenté par lui lors d'une journée d'études au Grolier Club à New York en 1995 est resté inédit. Cf. Gabriel AUSTIN, «Catalogues of French Booksales: A Handlist», dans *Papers of the Bibliographical Society of America*, 89:4, 1995, pp. 435–445. Les papiers concernant ce projet se trouvent aujourd'hui au Grolier Club.

du phénomène en France, surtout pour les XVIII^e et XIX^e siècles, et qu'il nous manque des instruments bibliographiques assez sophistiqués pour pouvoir procéder à une analyse générale du corpus. Si la très riche bibliographie chronologique que Pierre Conlon a consacrée au Siècle des Lumières a le mérite d'avoir amplement puisé dans les fonds des bibliothèques de province, elle ne couvre que la période allant jusqu'à la Révolution française¹³. Elle n'a par ailleurs pas pu prendre en compte l'ensemble des collections de la Bibliothèque nationale de France. Celle-ci détient des milliers d'exemplaires de catalogues de bibliothèques privées, mais, même à l'époque actuelle, il n'est pas aisé de les identifier, parce que le catalogue général en fournit des descriptions extrêmement sommaires et que, dans nombre de cas, des exemplaires concernant une seule et même édition n'ont pas été regroupés.

Dans le but de combler cette lacune bibliographique, nous rédigeons actuellement une liste de tous les catalogues de bibliothèques privées connus qui ont été publiés en France entre 1600 et 1830¹⁴. Ce travail a été entamé dans le cadre du projet MEDiate, un projet de recherches mené à l'Université Radboud de Nimègue qui cherche à étudier la circulation des livres en Europe pendant le «long» XVIII^e siècle, à l'aide des données contenues dans des catalogues de bibliothèques privées publiés dans plusieurs pays différents, notamment les Pays-Bas, la

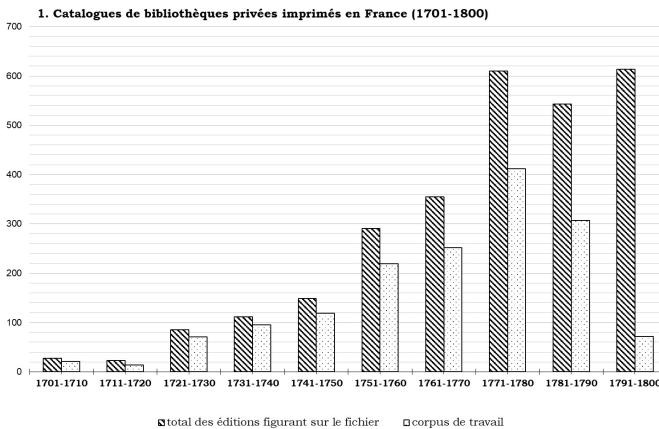
13 Cf. Pierre CONLON, *Prélude au siècle des Lumières en France: répertoire chronologique de 1680 à 1715*, 6 vol., Genève, Droz, 1970–1975, et Pierre CONLON, *Le Siècle des Lumières: bibliographie chronologique*, 32 vol., Genève, Droz, 1983–2009. Quant à la bibliographie européenne de catalogues de bibliothèques privées et de ventes aux enchères en cours d'élaboration par Gerhard LOH, elle compte en ce moment huit volumes couvrant la période 1555–1737. Cf. Gerhard LOH, *Die europäischen Privatbibliotheken und Buchauktionen: ein Verzeichnis ihrer Kataloge*, Leipzig, s.n., 1997–2018.

14 À paraître chez Brill à Leyde dans la série *Library of the Written Word*, dirigée par Andrew PETTEGREE. Des métadonnées sommaires sur les catalogues français recensés seront également incorporées dans BIBLIO (Bibliography of Individually-owned Book and Library Inventories Online, 1665–1830), l'une des deux bases de données en cours de constitution au sein du projet MEDiate.

France et la Grande-Bretagne¹⁵. Au printemps de 2019, la liste comptait environ 3500 catalogues différents pour la période en question. C'est cet état de l'inventaire en cours d'élaboration qui a servi de point de départ pour l'étude de l'évolution des systèmes classificatoires utilisés dans les catalogues de bibliothèques privées imprimés au XVIII^e siècle présentée ci-dessous et, partant, pour notre formulation d'une réponse – provisoire – à la question de l'impact de l'évolution de la pensée philosophique et scientifique sur la taxinomie des livres dans les catalogues de bibliothèques privées publiés en France.

SYSTEMES DE CLASSEMENT ET LE MARCHÉ DU LIVRE

Notre fichier recense environ 2800 catalogues pour le seul XVIII^e siècle, dont 400 ont vu le jour pendant la première moitié du siècle et 2400 pendant les années 1751–1800. La courbe de production des catalogues de bibliothèques privées français témoigne en effet clairement de l'essor du genre à partir des années 1740 (VOIR LE TABLEAU 1).



15

Voir Alicia C. MONTOYA, «Middlebrow, Religion, and the European Enlightenment: A New Bibliometric Project, *MEDIATE* (1665–1820)», dans *French History and Civilization*, 7, 2017, pp. 66–79 <<http://h-france.net/rude/vol7/montoya7>> (consulté le 28 septembre 2019), et *Measuring Enlightenment – Disseminating Ideas, Authors and Texts in Europe (1665–1830)* <www.mediate18.nl> (consulté le 28 septembre 2019).

Comme il ne nous a pas encore été possible de consulter un exemplaire de chaque catalogue figurant sur la liste, nous nous sommes basée, pour notre enquête, sur un corpus de travail d'à peu près 1600 catalogues pour lesquels nous disposons de suffisamment de données sur le système classificatoire utilisé (VOIR LE TABLEAU 1). Cela signifie malheureusement que les catalogues de la période après 1789, qui n'ont guère reçu d'attention jusqu'ici, sont sous-représentés dans le corpus des catalogues retenus.

À l'intérieur du corpus, on peut distinguer plusieurs types de classement différents¹⁶. Une partie non négligeable des catalogues (environ un tiers du corpus) utilisent un système fondé principalement sur des critères formels, tels que le classement par formats, le classement par ordre alphabétique des noms d'auteurs/titres d'ouvrages, le classement par langues, le classement par type de documents (imprimés, manuscrits, brochures, elzévirés etc.), et le classement qui suit l'ordre des vacations de la vente. Rentrent également, dans cette catégorie des catalogues arrangés selon des critères formels, les catalogues présentant un classement par lots numérotés. Ces listes de lots composés d'un ou plusieurs volumes reprennent sans doute l'ordre de l'inventaire dressé par le notaire dans le cadre de l'estimation des biens du possesseur. S'il n'est pas évident que l'on puisse utiliser tous les catalogues rédigés dans ce «style inventaire» pour reconstruire l'aménagement des bibliothèques en question, plusieurs d'entre eux contiennent des préfaces indiquant que l'on a effectivement suivi l'ordre de l'inventaire manuscrit ou celui des tablettes¹⁷.

Un certain nombre de catalogues (moins de 10% du corpus) combinent un système de classement formel avec une classification par matières. À travers un classement par formats ou par numéros de l'inventaire,

16 Quelquefois, le lecteur reste totalement dans le noir quant à l'idée présidant à l'agencement d'un catalogue.

17 Voir par exemple les avis dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Monseigneur Louis de La Vergne de Tressan*, Paris, Gabriel Martin, 1734, et dans le *Catalogue des livres de feu madame la comtesse de Verruë*, Paris, Gabriel Martin, 1737.

on peut d'ailleurs régulièrement voir transparaître des groupements thématiques de livres¹⁸. Il est souvent difficile de dire si ce groupement est le résultat des choix opérés par les responsables de l'inventaire et de la rédaction du catalogue, ou s'il s'agit d'un classement mis en place par le possesseur de la bibliothèque en question.

En ce qui concerne les catalogues présentant une classification purement thématique (un peu plus de la moitié du corpus), c'est au début du XVIII^e siècle que s'est élaboré le fameux système dit «des libraires de Paris», dont l'une des caractéristiques est la division du catalogue en cinq classes principales que l'on présente toujours dans le même ordre: Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres et Histoire. Ces classes sont elles-mêmes souvent pourvues de subdivisions. Grâce aux grands catalogues soignés publiés par le libraire Gabriel Martin à partir de 1711, ce cadre de classement systématique s'est vite imposé comme le modèle de classification bibliographique par excellence¹⁹. Les catalogues thématiques de bibliothèques privées publiés au XVIII^e siècle

-
- 18 L'exemplaire du *Catalogue d'une belle collection de tableaux, desseins, estampes, livres d'estampes et livres, du cabinet de M+++*, Paris, Joullain, 1774, conservé à la Bibliothèque nationale d'Autriche (122262-A, disponible sur Google Books) est particulièrement intéressant à cet égard: dans la partie consacrée aux livres, rédigée dans le «style inventaire», un propriétaire anonyme a collé, à des endroits où l'on peut signaler un changement de «catégorie», des petits papiers découpés dans un autre catalogue et portant les titres des cinq classes du système des libraires de Paris.
- 19 La catégorie «Sciences & Arts» a été introduite par Gabriel MARTIN dans la *Bibliotheca Bultelliana* (1711) en remplacement de la rubrique «Philosophie», mais tout comme les autres traits considérés comme distinctifs pour le système des libraires, elle n'est pas employée de façon systématique dans les catalogues parus pendant le premier quart du XVIII^e siècle. Sur la genèse du système des libraires de Paris, voir Valérie NEVEU, «L'inscription de la classification bibliographique dans le champ des sciences (fin XVII^e– début XVIII^e s.)», nov. 2010, Angers, France. <[halshs-00599276](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00599276)> (consulté le 28 septembre 2019); Christiane BERKVEN-STEVELINCK, «L'apport de Prosper Marchand au système des libraires de Paris», dans *De Gulden Passer*, 1978, pp. 21–63, et «Prosper Marchand: remarques sur la *Bibliotheca Bultelliana*, lettre ouverte à Gabriel Martin, 1711», dans *Lias*, 17, 1990, pp. 91–107.

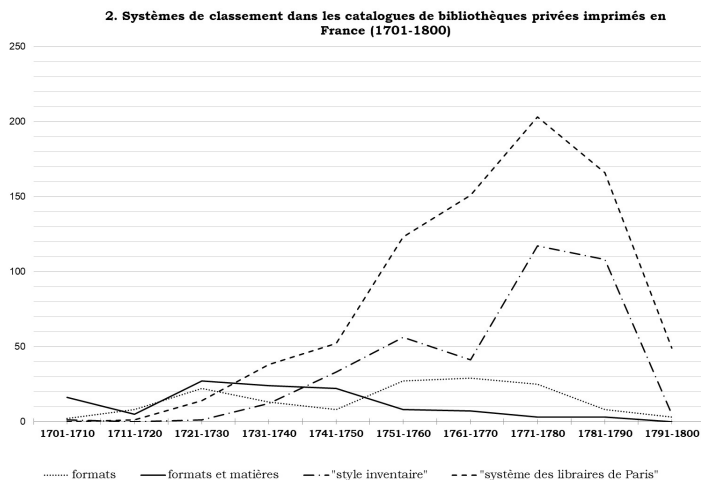
se caractérisent en effet par une stabilité structurelle que l'on cherche en vain dans les catalogues imprimés du XVII^e siècle²⁰.

Les éléments quantitatifs qui se dégagent de l'analyse du corpus de travail étayent l'importance que les historiens du livre et des bibliothèques attribuent traditionnellement au système des libraires de Paris, mais ils invitent en même temps à relativiser des affirmations telles que celles de Michel Marion et de Valérie Neveu disant que le classement des libraires était quasi-universellement utilisé dans le royaume, tant par les libraires pour les ventes de livres que par les bibliothécaires et les particuliers bibliophiles²¹. C'est que les catalogues modelés sur ce système ne représentent que la moitié du corpus de travail. Tout au long du XVIII^e siècle, d'autres systèmes ont persisté, notamment le «style inventaire» et la classification par formats (VOIR LE TABLEAU 2). Le classement alphabétique, par contre, qui était très fréquemment utilisé dans les catalogues de libraires²², n'a guère été employé dans les catalogues de bibliothèques privées publiés au XVIII^e siècle.

20 Il serait intéressant de comparer les résultats de notre enquête sur les catalogues imprimés des bibliothèques privées à ceux que donnerait l'étude de listes manuscrites, ou de catalogues (imprimés) de bibliothèques institutionnelles et de libraires/éditeurs.

21 Cf. Michel MARION, *Collections et collectionneurs...*, *ouvr. cité*, p. 73, et Valérie NEVEU, «[Classer les livres selon le Système figuré des connaissances humaines: émergence et déclin des systèmes bibliographiques d'inspiration baconienne \(1752–1812\)](#)», dans *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 48, 2013, p. 208.

22 Cf. Claire LESAGE, Ève NETCHINE et Véronique SARRAZIN, *Catalogues de libraires, 1473–1810*, Paris, BnF, 2006, p. 23.



Le classement par formats s'avère un trait caractéristique des catalogues imprimés dans des centres provinciaux tels que Lille, Douai et Strasbourg, c'est-à-dire des villes se situant dans les régions frontalières, annexées par la France pendant la seconde moitié du XVII^e siècle. Sur les 145 catalogues structurés selon ce principe, il n'y en a que 8 qui ont été publiés à Paris. La structure des catalogues lillois est en effet très proche de celle des catalogues publiés aux Pays-Bas. Le «style inventaire» est en revanche bien représenté dans le corpus des catalogues parisiens du Siècle des Lumières et même dans la production de Gabriel Martin, considéré généralement comme le champion du système de classification thématique. Mon fichier recense 123 catalogues portant le nom de Martin, dont 118 ont paru après l'inauguration du système des libraires en 1711. Seulement 45% de ces derniers suivent le modèle des cinq classes, tandis que 36% sont rédigés dans le «style inventaire». En regardant de plus près l'évolution de la production de ces catalogues, on constate que c'est vers 1730, au moment où sa production annuelle de catalogues prenait de plus en plus d'ampleur, que Martin a commencé à recourir de plus en plus au «style inventaire». Il a d'ailleurs régulièrement pris soin de s'en

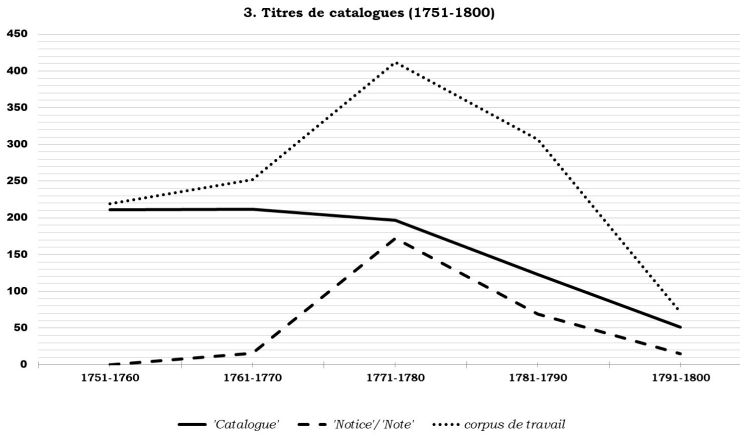
excuser ou de se justifier dans les préfaces de ses catalogues. Dans l'avis du catalogue de la bibliothèque de l'abbé Fleury (1756), Martin invoqua par exemple un manque de temps: «Les circonstance d'un Inventaire, & la nécessité de vuidier le logement qu'occupoit la Bibliothèque, n'ont pas permis de faire un Catalogue méthodique des Livres»²³, tandis que dans d'autres cas, il insista sur le manque d'ampleur ou la nature peu diverse de la collection: «... le peu d'étenduë du Cabinet de M. d'Hermand [...] ne nous ayant pas permis de donner à ses Livres d'autre arrangement que celui qu'ils avoient dans les tablettes, nous avons été obligez de suivre l'ordre et les N° de l'Inventaire. Mais nous nous sommes attachez à en exposer les Titres avec précision, & à en marquer les Auteurs & les Editions»²⁴. Il paraît donc que l'essor des ventes publiques de livres à partir des années 1740 a non seulement mené à une multiplication du nombre de catalogues imprimés, mais aussi à un appauvrissement de leur qualité, du moins en ce qui concerne la production d'un spécialiste comme Martin.

À la fin des années 1760, on voit l'émergence d'un nouveau type de catalogue qui semble aussi privilégier le «style inventaire». Il s'agit de listes portant le titre de 'note' ou 'notice', ce qui semble accentuer le caractère sommaire de ce genre de catalogues qui ne recensent généralement que les titres les plus intéressants des collections inventoriées²⁵. Comme l'indique LE TABLEAU 3, leur apparition peut également être mise en rapport avec l'expansion du marché du livre de seconde main.

23 *Catalogue des livres de feu monsieur l'abbé de Fleury*, Paris, Gabriel Martin, 1756.

24 *Catalogue des livres de feu M. d'Hermand*, Paris, Gabriel Martin, 1739.

25 Il est intéressant de voir que les titres des catalogues (satiriques) de bibliothèques imaginaires reflètent cette évolution, témoin la *Notice des livres de la bibliothèque merde-d'oie, ou Intitulé des brochures à l'usage du sceau et des gens de cour*, s.l., s.n., 1788. Le caractère non-exhaustif des descriptions des livres contenus dans ces catalogues est parfois souligné par une spécification dans le titre précisant qu'il s'agit des «principaux articles» de la bibliothèque en question.



L'analyse du corpus de travail nous amène ainsi à apporter quelques nuances à l'idée d'une diffusion générale du classement des libraires de Paris dans la France du XVIII^e siècle²⁶. Il n'en reste pas moins que les recherches menées au sein de l'équipe *MEDIATE* mettent en lumière le caractère exceptionnel du niveau d'organisation thématique des catalogues français. Dans les catalogues hollandais de la même époque, le classement par formats et par langues prédomine et s'il y a classification thématique, celle-ci n'atteint jamais le niveau de standardisation et de raffinement des catalogues français. La même chose vaut pour les catalogues britanniques. Outre le classement par formats ou par langues, parfois en combinaison avec un classement par matières générales, ceux-ci adoptent surtout une structure centrée sur le déroulement de la vente, c'est-à-dire que le catalogue suit l'ordre des vacations. Cela est même le cas pour un certain nombre de catalogues du fameux libraire et commissaire-priseur Samuel Paterson. Quand on compare les pages

26

Voir dans ce contexte aussi la distinction que fit Antoine DESTUTT DE TRACY entre «un méchant répertoire fait pour une vente après décès» et un ouvrage propre à examiner le système des cinq classes: «Sur un système méthodique de Bibliographie.», dans la *Gazette nationale ou Le moniteur universel* du 29 et du 30 octobre 1797.

de titre des catalogues de vente français à ceux des catalogues anglais et hollandais, on constate également que les premiers accentuent moins le contexte commercial de leur parution: ils contiennent bien la date, l'heure et l'adresse de la vente, mais on y cherche en vain les longues énumérations d'articles qui pourraient intéresser l'acheteur potentiel, de même que les détails pratiques regardant les conditions de la vente. Si ces éléments sont déjà donnés, ils se trouvent dans un avis à l'intérieur du catalogue, tout comme l'ordre de la vente²⁷. C'est en effet grâce au caractère sophistiqué d'une bonne partie des catalogues de bibliothèques de particuliers français que ceux-ci ont pu assumer des fonctions très diverses: outil commercial, instrument de gestion et de référence bibliographique, modèle d'une bibliothèque idéale ou bien monument consacré à une collection et son propriétaire. Les libraires français s'en rendaient bien compte et les rédacteurs de préfaces n'hésitaient pas à s'en vanter quand ils le jugeaient à propos, témoin l'avertissement dans le catalogue de la collection de l'avocat et historien Denis-François Secousse (1755): «Ce n'est point ici un de ces Catalogues de Livres communs & ordinaires, uniquement destinés à en indiquer la Vente & qui restent sans utilité après qu'elle est terminée»²⁸.

BIBLIOGRAPHIE ET PHILOSOPHIE, DES UNITES INCOMPATIBLES?

La question se pose alors de savoir dans quelle mesure la classification par matières telle qu'elle se manifeste dans les catalogues français du XVIII^e siècle reflète les conceptions et les discussions épistémologiques contemporaines. Pour commencer avec Prosper Marchand et Gabriel

27 Il arrivait aussi que l'on distribuât des feuilles séparées pour annoncer la date, l'heure et l'ordre de la vente.

28 *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Secousse*, Paris, Barrois, 1755. Ce catalogue, que l'auteur de l'avertissement dit basé sur un catalogue manuscrit rédigé par Secousse lui-même, est arrangé selon le modèle des libraires de Paris, mais les cinq classes sont présentées dans un ordre légèrement différent: Théologie, Jurisprudence, Histoire, Belles-Lettres, Sciences & Arts, cette dernière catégorie n'occupant qu'une place très modeste dans l'ensemble de la collection. Le texte de l'avertissement a probablement été écrit par le frère de Secousse et non pas par Barrois lui-même, comme le suggère Beckmann.

Martin, les deux libraires qui sont à la base de l'établissement du système des libraires de Paris, il est évident qu'ils attachaient beaucoup d'importance à un ordre clair et bien raisonné, mais ils n'ont pas justifié les choix qu'ils ont fait par des arguments reposant sur une réflexion philosophique explicitée. Toutefois, l'absence d'une réflexion épistémologique dans les préfaces des premiers catalogues conçus selon les principes du système des libraires ne signifie pas pour autant que la division des catalogues en cinq classes, et celle des classes en rubriques de plusieurs niveaux, relève uniquement d'une logique strictement formelle et neutre. En fait, le système semble renvoyer à une conception hiérarchique des savoirs, tributaire de l'ordre des préséances des facultés universitaires médiévales (théologie, droit, médecine et arts), fondée elle-même sur une épistémologie chrétienne: les livres de théologie y prennent la première place, et à l'intérieur de cette classe, ce sont les éditions de la Bible qui en constituent la première catégorie. Dans la plupart des catalogues, le premier livre mentionné est donc la parole de Dieu. La classe de théologie est suivie par deux classes recevant des livres appartenant au domaine des autres facultés médiévales principales: le droit et la médecine. Une bonne partie des matières appartenant à l'enseignement préparatoire fourni par la Faculté des Arts est relayée à la fin du catalogue, dans les classes des Humanités ou Belles-Lettres et de l'Histoire²⁹.

Malgré l'accueil favorable des premiers catalogues de vente auxquels il avait collaboré, Prosper Marchand, qui depuis le début de sa carrière avait porté un vif intérêt au sujet de la disposition des catalogues³⁰, n'était pas content. En publiant en 1709, l'année de son émigration aux

29 Pour d'autres hypothèses expliquant la première place de la théologie dans les catalogues, voir Valérie NEVEU, «La place de la Théologie dans les classifications bibliographiques françaises (XVII^e–XVIII^e s.)», 2009. <[halshs-00476355](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00476355)> (consulté le 28 septembre 2019).

30 La bibliothèque de travail de Marchand contenait, entre autres, un exemplaire du traité de Louis Machon, qu'il avait copié lui-même et pourvu de notes critiques. Christiane BERKVENS-STEVELINCK, «L'apport de Prosper Marchand», *ouvr. cit.*, pp. 31–32.

Pays-Bas, le catalogue de la collection de Joachim Faultrier, rédigé selon des principes expliqués dans une préface intitulée *Epitome systematis bibliographici*, il prit ouvertement ses distances par rapport au système des cinq classes pour adopter un ordre à son avis plus «raisonnable» et plus «naturel». Le système promulgué dans ce catalogue est constitué de trois classes, à savoir Philosophie (*Scientia Humana*), Théologie (*Scientia Divina*) et Histoire (*Scientia Eventuum*). Elles sont précédées d'une classe préliminaire consacrée aux ouvrages de bibliographie, et suivies d'un appendice comprenant des dictionnaires, des miscellanea et d'autres ouvrages portant sur des matières diverses³¹. La bibliographie est ainsi l'alpha et l'oméga d'un système fondé sur une conception «scientifique» de la classification des livres, où il n'y a pas place pour des considérations d'ordre philosophique ou idéologique concernant la prééminence de telle ou telle discipline. Quant à la position des livres de théologie, Marchand observa en effet dans ses *Remarques sur la Bibliotheca Bultelliana* (1711): «[...] il ne s'agit icy que de disposer une *Bibliothèque* dans l'ordre le plus commode qu'on lui peut donner, et nullement du respect que nous devons avoir pour l'*Ecriture Ste.*»³². Cette révocation publique du système usuel n'a cependant pas eu de conséquences pour les pratiques de catalogage de son collègue français, avec qui il a continué d'entretenir des relations, du moins pendant quelques années. Et si les bibliographes

31 Cf. *Catalogus librorum bibliothecæ domini Joachimi Faultrier*, Paris, Prosper Marchand et Jacques Quillau, 1709. Sur ce catalogue, lire Valérie NEVEU, «La place de la Théologie», *ouvr. cit.*, et Ann-Marie HANSEN, «From private inventory to public catalogue. Prosper Marchands *Catalogus librorum bibliothecæ domini Joachimi Faultrier* and 'Epitome systematis bibliographici' (1709)», dans Graeme KEMP, Andrew PETTEGREE et Arthur DER WEDUWEN (dir.), *Book Trade Catalogues in Early Modern Europe*, Leyde, Brill, à paraître.

32 Christiane BERKVENNS-STEVELINCK, «Prosper Marchand: remarques sur la *Bibliotheca Bultelliana...*», *ouvr. cit.*, p. 96. Voir également Valérie NEVEU, «La place de la Théologie», *ouvr. cit.*

de l'époque se sont montrés admiratifs³³, le système du catalogue Faulrier n'a pas été réutilisé dans d'autres catalogues imprimés.

Le système figuré de classification des connaissances humaines publié en 1751 dans le premier tome de l'*Encyclopédie* proposait une réorganisation radicale de l'arbre des savoirs s'inspirant des idées du philosophe anglais Francis Bacon qui avait classé les sciences en fonction des trois facultés de l'entendement humain: mémoire, raison et imagination³⁴. Comme il a été relevé plus haut, le libraire français Michel-Antoine David a exhorté ses contemporains à utiliser ce système, qui ne réservait qu'une place subordonnée, voire douteuse, à la théologie³⁵, pour élaborer une nouvelle taxinomie bibliographique vraiment raisonnable, qui ne laisserait rien d'indéterminé. Ces derniers mots suggèrent une approche neutre et «scientifique» évoquant celle choisie par Prosper Marchand, mais l'arbre des connaissances qui devait servir de modèle aux classificateurs représentait évidemment un système philosophique bien

33 Voir à ce propos Christiane BERKVENs-STEVELINCK, *Prosper Marchand: la vie et l'œuvre (1678–1756)*, Leyde, Brill, 1987, pp. 24–26.

34 Dans son *Systema bibliothecae collegii Parisiensis Societatis Jesu* (1678), le jésuite Jean Garnier, bibliothécaire du Collège de Clermont, était déjà parti de la théorie des trois facultés de l'âme pour développer un système de classification hiérarchique en quatre classes: théologie (raison supérieure), philosophie (raison inférieure), histoire (mémoire), et droit ou économie (faculté sociale). Cf. Valérie NEVEU, «L'inscription de la classification», *ouvr. cit.*, pp. 2–5.

35 Voir par exemple Véronique LE RU, «*De la science de Dieu à la superstition: un enchaînement de l'arbre encyclopédique qui donne à penser*», dans *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 40–41, 2006, pp. 67–76.

défini. David l'aîné a d'ailleurs rejeté explicitement l'idée de l'arbitraire idéologique des classifications bibliographiques³⁶.

La presse périodique et les *Mémoires* des Académies témoignent du fait que les propos de David ont été débattus et que son défi fut relevé par certains bibliothécaires³⁷, mais à en juger d'après les catalogues de bibliothèques privées imprimés pendant les dernières décennies du XVIII^e siècle, cet appel d'un libraire, qui n'avait aucune expertise dans le domaine des catalogues de vente, ne trouva pas écho chez ses confrères. Dans les années qui suivirent la parution de son article, David publia lui-même deux catalogues³⁸, mais il y suivit la classification courante. Notre corpus de travail contient seulement une poignée de catalogues thématiques qui proposent une classification s'éloignant du modèle des libraires de Paris.

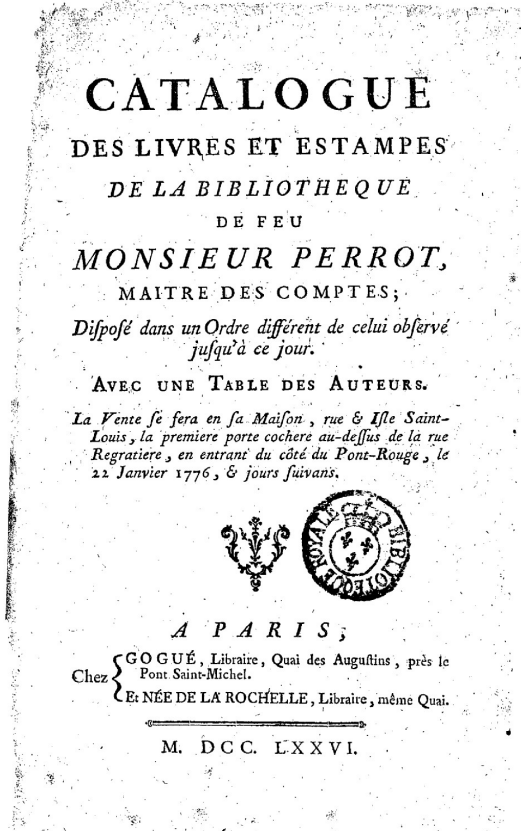
De toutes les éditions que nous avons eues sous les yeux, le catalogue de la collection d'un certain Perrot, maître des comptes, publié en 1776, est le premier à présenter un système classificatoire tout à fait nouveau,

36 «La diversité des opinions sur l'ordre & les divisions d'un système bibliographique, semble prouver que c'est une chose assez arbitraire: cependant il doit y en avoir un vraiment conforme à la raison, & je pense que c'est celui où les matieres sont rangées dans le même ordre que l'esprit humain en a acquis la connoissance; il est vrai qu'il faut beaucoup de philosophie pour saisir cet ordre & le suivre. Mais je ne craindrai point de dire que le système figuré des connoissances humaines que l'on trouve au commencement du premier Volume de cet Ouvrage, peut servir d'introduction & de modele à ce travail. Quiconque voudra prendre la peine de l'étudier & de le comparer aux autres systèmes, après les avoir comparés entr'eux & en avoir bien observé les différences, pourra pousser les divisions plus loin, & dresser un plan méthodique ou système, qui ne laissera plus rien d'indéterminé, & qui sauvera l'inconvénient de trouver quelquefois le même livre dans plusieurs classes différentes.» Michel-Antoine DAVID, «Catalogue», dans Denis DIDEROT et Jean LE ROND, dit D'ALEMBERT (dir.), *Encyclopédie, ouvr. cit.*

37 Sur ces initiatives, lire la documentation rassemblée par Valérie NEVEU, «Classer les livres selon le *Système figuré des connaissances humaines*» 2013, *ouvr. cit.*

38 Le *Catalogue des livres de feu M. Mandat, maître des requêtes* (1755), et le *Catalogue des livres de feu M. Maboul, maître des requêtes* (1758).

particularité que les éditeurs n'ont pas oublié de souligner sur la page de titre et de commenter longuement dans la préface³⁹.



Catalogue Perrot 1776, Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art, Q-8300, page de titre (source: Gallica)

L'initiative doit sans aucun doute être mise sur le compte du plus jeune des deux éditeurs, Jean-Baptiste Née de La Rochelle qui avait été reçu libraire en 1773 et travaillait depuis lors en association avec son beau-père Jean-Baptiste-François Gogué. Née de La Rochelle avait déjà contribué à certains des catalogues publiés par Gogué, mais le catalogue Perrot a été la première grande vente à laquelle il a officiellement pu associer son nom. Dans la préface, les deux rédacteurs se disent motivés par un désir de perfectionner la science bibliographique en réformant un système respectable, mais peu satisfaisant du point de la logique. Cela ne signifie pas pour autant que leur classification s'inscrit dans le projet de réforme proposé par Michel-Antoine David. Bien au contraire, la première place de la théologie et notamment de la théologie catholique y est consolidée, voire fortifiée. Premièrement, pour mieux démarquer la théologie catholique des autres religions, le catalogue introduit une nouvelle catégorie: la théologie orthodoxe qui est mise en parallèle avec la catégorie existante des théologiens hétérodoxes. En deuxième lieu, en faisant suivre la Théologie non pas par la Jurisprudence, mais par les Sciences & Arts, le catalogue établit un lien direct entre la théologie et la philosophie dans sa qualité de théologie des Anciens et mère des sciences. Les auteurs insistent d'ailleurs sur le fait qu'ils n'ont pas poussé leurs idées, parce qu'ils ont préféré la clarté à «tout le brillant» d'un système philosophique qui ne serait pas à la portée des lecteurs. Un même souci visant à répondre aux attentes d'un public accoutumé au système des cinq classes aurait présidé au choix consistant à ne pas exécuter l'idée initiale de réduire le nombre des classes principales à trois, à savoir Histoire Divine, Histoire de l'Esprit humain, et Histoire des Actions humaines⁴⁰.

Ce nouveau système de classification ne paraît pas avoir été accueilli avec plus d'enthousiasme que l'appel lancé par Michel David. Les journaux littéraires qui ont annoncé la parution du catalogue se sont abstenus de le commenter, et il n'a pas été repris par d'autres libraires.

40

Cette classification rejetée présente une forte ressemblance avec celle définie par Prosper Marchand dans le Catalogue Faultrier (1709): *Scientia humana seu Philosophia, Scientia divina seu Theologia, Scientia eventuum seu Historia*.

Ses initiateurs eux-mêmes, qui ont encore publié plusieurs catalogues dans les années 1770 et 1780, n'ont apparemment pas voulu répéter l'expérience: «... en 1776, il [Née de La Rochelle] secoua le joug dans le classement de la belle bibliothèque de M. Perrot, maître des comptes. Malheureusement la persévérance lui manqua pour prolonger la lutte, et il se laissa retomber dans la vieille voie, effrayé par les résistances de la coutume. Peut-être aussi n'avait-il pas assez mûri son système.», écrit le libraire René Merlin en 1839⁴¹.

Il faut bien attendre la période révolutionnaire pour voir paraître en France un catalogue imprimé qui réponde aux souhaits exprimés par Michel-Antoine David. Il s'agit du catalogue de la collection d'Honoré-Gabriel Riqueti, comte de Mirabeau, député à l'Assemblée nationale constituante. On y trouve une répartition des livres en trois classes, calquée sur la tripartition baconienne des facultés de l'entendement humain, qui avait servi de point de départ pour le système figuré des connaissances des encyclopédistes: la classe des Belles-Lettres, dépendant de l'imagination, celle des Sciences & Arts, dépendant de la raison, et la classe de l'Histoire qui est associée à la mémoire⁴². Les deux premières classes traditionnelles, la Théologie et la Jurisprudence, pour certains les symboles par excellence des piliers sur lesquels

41 Cf. le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Née de La Rochelle*, Paris, R. Merlin, 1839. Née de La Rochelle a produit pas moins d'une soixantaine de catalogues de bibliothèques privées, seul ou en association avec d'autres libraires.

42 Voir le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Mirabeau l'aîné*, Paris, Rozet et Belin junior, 1791. L'ordre des trois catégories principales diffère de celui utilisé dans le *Système figuré*: imagination-raison-mémoire au lieu de mémoire-raison-imagination. La classe des Belles-Lettres qui ouvre le catalogue contient le moins d'articles.

reposait l'Ancien Régime⁴³, sont intégrées dans la classe des Sciences, construite sur le modèle du *Système figuré*, et perdent ainsi leur position prédominante. Dans le processus, le mot «théologie» est remplacé par le terme plus neutre de «religion».

Contrairement à Née de La Rochelle et Gogué dans le catalogue de vente de la collection de Perrot, les deux libraires responsables de la publication du catalogue imprimé de la bibliothèque de Mirabeau, François [II] Belin et Benoît Rozet, n'ont pas cherché à attirer l'attention sur cette classification extraordinaire. Cela pourrait indiquer qu'ils n'en étaient pas les inspirateurs, impression qui est renforcée par le fait que la préface se réfère à un projet de Mirabeau visant à créer un catalogue raisonné de sa bibliothèque. Dans ce but, Mirabeau aurait déjà composé une équipe de gens de lettres qui devaient y travailler: «Mirabeau [...] vouloit encore que le Catalogue de sa Bibliothèque fût tout ensemble un ouvrage de littérature et un manuel bibliographique; plusieurs Gens de Lettres devoient y travailler, chacun dans le genre qui l'auroit concerné; pour lui, son partage étoit de guider et d'établir une espèce d'harmonie entre les différens Collaborateurs. Déjà même il s'occupoit

43 Cf. dans ce contexte aussi la curieuse préface d'un catalogue de 1791/1792 présentant une collection d'imprimés du XV^e siècle qui aurait appartenu à l'abbé Maugérard: «Nous savons que, si un jour on entreprend l'histoire des Français, au lieu de l'histoire des rois de France, on ne la fera jamais bien sans connoître de quoi les Français s'occupoient, et on ne le saura que dans des livres composés dans les siècles dont on écrira l'histoire; on y trouvera le principe de leur asservissement dans l'avisement de leur esprit qu'on accabloit de futilités. On y remarquera que, lorsqu'un homme osoit s'écarter des opinions reçues, il ne manquoit pas de sectateurs». *Notice de livres rares, La plupart imprimés dans le quinzième siècle, dont la vente se fera [...] le 16 janvier 1792*, Paris, Leclerc, s.d.

T A B L E	
svj	page 96
Polygraphes Italiens,	96
Polygraphes Anglois,	97
Mélanges Littéraires et Dissertations variées,	98
Dialogues,	99
ÉPISTOLAIRES.	ibid.
Épistolaires Grecs et Latins,	ibid.
Épistolaires François et Anglois,	101
S C I E N C E S E T A R T S.	
P H I L O S O P H I E.	
Introduction et Histoire de la Philosophie,	103
Philosophes anciens, Grecs et Latins,	ibid.
Philosophes modernes, Latins, François et Anglois,	103
LOGIQUE.	107
MÉTAPHYSIQUE.	ibid.
Traité général et Principes de Métaphysique,	ibid.
Traité particuliers sur la Divinité, sur l'Origine du bien et du mal,	108
Traité particuliers sur l'Âme, sur son immortalité, etc.	109
Traité particuliers sur l'Esprit de l'Homme, sur son intelligence et ses facultés,	ibid.
Traité singuliers de Métaphysique, concernant les Animaux,	111
Mélanges de Métaphysique,	ibid.
Traité particuliers sur la Chromancie, les Divinations, Augures, Songes, Enchaînement, Sortilèges, Magie, etc.	112
R E L I G I O N.	
RELIGION CATHOLIQUE.	113
Textes et Versions de l'Écriture-Sainte, Bibles appellées Polyglottes, etc.	ibid.
Concordes	

DES DIVISIONS.	
Concordes Évangéliques, Histoires, Figures et Dictionnaires de la Bible,	116
Traité particuliers sur divers sujets de Religion et choses mentionnées en la Sainte Écriture,	117
Saints Pères Grecs et Latins, traductions particulières de plusieurs de leurs ouvrages,	118
Litres Ascétiques ou Mystiques, Liturgiques et de Piété,	120
Sermons et autres ouvrages de Morale Chrétienne,	121
Traité contenant des discussions sur différens sujets de Morale,	122
Écrits polémiques en faveur de la Religion,	123
Traité particuliers sur plusieurs pratiques superstitieuses concernant les Sacramens, la Messe et autres objets,	ibid.
RELIGION HÉTÉRODOXE.	ibid.
Traité contre le Pape, l'Église Romaine, etc.	ibid.
Traité singuliers de liberté philosophique, et opinions particulières et critiques sur la Religion Catholique Romaine,	124
Sermons et autres ouvrages de Morale Hétérodoxe,	125
RELIGION GRECQUE DES MOSCOVITES.	127
RELIGION DES MAHOMÉTANS.	ibid.
E T H I Q U E O U M O R A L E.	
Moralistes anciens Grecs et Latins,	128
Moralistes modernes, François et Anglois,	130
Traité particuliers de Philosophie morale, sur les Vertus, les Vices, les Passions, etc.	132
MORALE ÉCONOMIQUE.	133
Traité sur l'Éducation, sur les devoirs de l'Homme, les devoirs des Rois, des Princes, des Grands, et des Courtisans,	ibid.

Catalogue Mirabeau 1791, Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de l'Arsenal, 8-H-25167, table des divisions (source: Gallica)

des préparatifs nécessaires à cette entreprise»⁴⁴. Même si les rédacteurs ne disent rien de spécifique sur l'inventeur de la classification, il paraît

44 Voir à ce propos aussi une lettre du compositeur allemand Johann Friedrich Reichardt datée du 14 mars 1792, qui contient un passage qui semble être une paraphrase d'une partie de la préface du catalogue: «J'ai su trop tard le jour de la vente de l'importante bibliothèque de Mirabeau. Il est remarquable que [...] cet homme [...] ait trouvé le temps de s'occuper de sa bibliothèque. Il voulait augmenter dans tous les domaines de la science celle qu'il avait héritée de son père, faire relier les plus belles éditions et ouvrir sa bibliothèque au public; il avait commencé de grands achats de livres et surveillait lui-même le classement et le catalogue.» Arthur LAQUANTE (éd.), *Un prussien en France en 1792 (Strasbourg-Lyon-Paris); lettres intimes de J.F. Reichardt*, Paris, Perrin et C^{ie}, 1892, p. 286. Rozet avait déjà publié quelques catalogues de bibliothèques privées avant 1791, mais ceux-ci semblent tous avoir été rédigés selon le système usuel des cinq classes.

plausible que ce soit Mirabeau lui-même qui en soit l'auteur. Valérie Neveu a émis l'hypothèse tentante selon laquelle l'idée d'expérimenter la classification de Bacon lui aurait été suggérée par son ami Pierre-Jean-Georges Cabanis; ce dernier aurait connu le catalogue que le diplomate et futur président américain Thomas Jefferson avait dressé selon le modèle français du *Système figuré*⁴⁵.

Une autre piste qui vaudrait peut-être la peine d'être explorée est celle d'une influence éventuelle du bibliothécaire et bibliographe Jean-Joseph Rive. L'abbé Rive était obsédé par l'élaboration d'un système bibliographique «conforme au tableau le plus naturel des sciences et des arts»⁴⁶. En 1774, il en parla en ces termes: «Je ne suis aucune division connue... Je redresse le tableau généalogique des arts et des sciences qui est à la tête de l'Encyclopédie, et je critique l'arrangement de tous les catalogues français, italiens, allemands, espagnols. [...] Je rêve à ce système depuis plus de 20 ans»⁴⁷. Au moment de sa mort, en octobre 1791, il n'avait pas encore publié son plan, mais sa bibliothèque était bien arrangée selon ce système inédit⁴⁸. Or, Rive et Mirabeau se connaissaient. En 1789, Rive avait fortement soutenu la candidature de Mirabeau à l'élection des députés de la Sénéchaussée d'Aix à l'Assemblée générale; avant de partir pour Versailles, Mirabeau lui aurait demandé la permission de venir le voir pour l'en remercier. Il n'est pas impensable que Mirabeau ait pu jeter un coup d'œil sur la bibliothèque

45 [Valérie NEVEU, «Classer les livres selon le Système figuré des connaissances humaines. La bibliographie en Révolution: une deuxième chance pour la classification encyclopédiste?», dans *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* 49, 2014, pp. 213–214.](#) Notons cependant que les catégories utilisées dans le Catalogue Mirabeau sont loin de correspondre une à une à celles du catalogue de Jefferson.

46 Lettre du 18-11-1786, citée dans [François MOUREAU, «L'abbé Rive ou l'homme-bibliothèque: une «physiologie» provençale», dans *Babel*, 6, 2002, pp. 105–125.](#)

47 Cité dans François MOUREAU, «L'abbé Rive», *ouvr. cit.*

48 En tout cas, d'après les rédacteurs du catalogue de sa bibliothèque qui parut en 1793. Voir *infra*.

et le catalogue de l'abbé érudit⁴⁹. Les contemporains de Rive auraient pu avoir une idée du classement idéal selon Rive en feuilletant le catalogue imprimé des livres du chanteur Pierre de Jélyotte que le libraire Jean-Claude Molini lui avait demandé d'organiser, si ce dernier ne l'avait pas «falsifié» et «corrompu»⁵⁰. Selon Valérie Neveu, la classification fondée sur la division tripartite Bibliographie – Sciences – Lettres que proposa vers 1794 le bibliothécaire marseillais Claude-François Achard, qui détenait les manuscrits délaissés par Jean-Joseph Rive⁵¹, aurait été inventée par l'abbé bibliographe⁵². Si cela est le cas, ce système différerait sensiblement de celui choisi pour le catalogue de vente de la collection de Mirabeau, du moins au niveau de ses divisions principales.

Quoi qu'il soit, ni l'un ni l'autre de ces deux projets n'ont eu de conséquence pour les catalogues imprimés de bibliothèques (privées). Jusqu'ici, j'ai relevé seulement trois autres catalogues s'inspirant de la classification utilisée dans le catalogue de la collection Mirabeau. Le premier, datant de 1793, est encore de la main de Benoît Rozet et présente la collection de l'auteur Charles-Simon Favart. Le libraire Benoît Rozet avait en effet embrassé avec enthousiasme la cause révolutionnaire et essayait de faire appliquer ses idéaux dans le domaine de la bibliographie. En 1790 déjà, il avait signé la *Véritable origine des biens*

49 Jean-Joseph RIVE, *Lettre des vénérables freres anti-politiques et de l'Abbé Rive, Présentée à MM. les Commissaires du Roi*, Nosopolis [i. e. Aix-en-Provence], chez les Freres de la Miséricorde [1791], p. 23.

50 [Jean-Joseph RIVE], *Chronique littéraire des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbé Rive*, Éleutheropolis [i. e. Aix-en-Provence], De l'imprimerie des Anti-Copet [...], l'an 2^ond du nouveau Siècle François [1791], p. 170. Tel qu'il nous a été transmis, le catalogue en question, intitulé *Catalogue des livres latins, françois, italiens, espagnols et anglois, provenans du cabinet de M. J.***** (Paris, J.C. Molini, 1783), présente un classement original, quoique peu clair, en sept «facultés», Théologie, Jurisprudence, Philosophie, Médecine, Mathématique, Arts, et «Facultés réunies», sous-divisées en chapitres, sections, numéros et «distinctions».

51 Claude-François ACHARD, *Cours élémentaire de bibliographie*, t. I, Marseille, Joseph Achard Fils et Compagnie, 1806, p. 11.

52 Valérie NEVEU, «Classer les livres selon le *Système figuré...*», 2014, *ouvr. cit.*, p. 218.

ecclésiastiques. *Fragmens historiques et curieux, contenant les différentes voies par lesquelles le Clergé séculier et régulier de France s'est enrichi. Accompagnés de Notes historiques et critiques, Rédigés par M. Rozet* (Paris, Desenne), et il fut également l'auteur d'une *Conversation familière entre un homme de lettres et un ancien libraire, sur le projet de supprimer les armoiries et autres marques de propriété féodale, empreintes sur la reliure de tous les livres de la Bibliothèque nationale* (S.l., s.n., [1793–1794]), pour laquelle il n'hésita pas à demander une subvention au Comité d'instruction publique⁵³. L'avertissement au lecteur du Catalogue Favart garde pourtant le silence sur la réutilisation du système bibliographique du catalogue de la bibliothèque de Mirabeau. On ne connaît pas d'autres catalogues imprimés de la main de Rozet, qui paraît avoir quitté la librairie vers la fin de l'année 1793.

Les deux autres catalogues mettant à profit le système baconien tel qu'il avait été publié dans le Catalogue Mirabeau datent également de 1793. Leur parution est le fait d'un autre libraire gagné aux doctrines révolutionnaires, Philippe Denné, dit Denné l'aîné, qui donna encore deux autres catalogues dans les années 1793–1794. Comme Rozet, il ne jugea pas nécessaire de commenter son choix de système bibliographique.

Quant au catalogue de la collection de l'abbé Rive, qui parut, lui aussi en 1793, on pourrait dire qu'il était le dernier clou au cercueil de l'auteur de *La chasse aux bibliographes et antiquaires mal-avisés* (1789). Après sa mort, sa bibliothèque avait été acquise par deux francs-maçons marseillais, Pierre Chauffard et Nicolas-Étienne Colomby, ancien juré-priseur, qui en firent dresser un catalogue de vente par un autre membre d'une des loges marseillaises, le secrétaire de l'Académie de Marseille Claude-François Achard. Celui-ci n'utilisa cependant pas le système

53 Cf. James GUILLAUME (éd.), *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, t. IV, Paris, Imprimerie Nationale, 1901, p. 24. Rozet serait aussi l'auteur d'un mémoire anonyme [1793–1794] plaidant en faveur d'un système de classification supprimant les classes de la théologie et de la jurisprudence, ces «deux branches parasites que l'esprit de la Révolution a desséchées». Mémoire conservé aux Archives Nationales (F/17/1079), cité dans Valérie NEVEU, «Classer les livres selon le *Système figuré...*», 2014, *ouvr. cit.*, p. 216.

particulier de l'abbé, mais suivit par contre la classification habituelle de ce que Rive appelait les «mauvais catalogues de Paris»⁵⁴. Il s'en excusa d'ailleurs dans la préface en expliquant qu'au moment de la rédaction du catalogue, il ne pouvait pas disposer des «manuscrits curieux» que l'abbé avait laissés sur «cette matière intéressante»⁵⁵.

Même si le manque d'intérêt pour le système du catalogue de Mirabeau pourrait s'expliquer par le discrédit dans lequel tomba ce dernier peu après sa mort, l'apparente indifférence des rédacteurs des catalogues imprimés de bibliothèques privées par rapport aux projets de réforme de classification commune n'en est pas moins surprenante. Pendant la période révolutionnaire et pendant le Directoire, il y a en effet un décalage extraordinaire entre le foisonnement d'idées et de discussions portant sur une réforme du système bibliographique français⁵⁶ d'un côté, et la stabilité des pratiques des rédacteurs de catalogues imprimés de l'autre. Parmi les catalogues de collections privées publiés entre 1794 et 1800, nous n'en avons trouvé aucun qui s'inspire du *Système figuré* ou qui propose une classification thématique nouvelle. Pendant ces années, qui voient baisser de façon significative l'importance des livres théologiques et juridiques dans les (catalogues de) bibliothèques privées⁵⁷, on continue généralement à classer les livres selon le système des libraires de Paris, même si cela a pour conséquence que les deux premières classes ne

54 Dans une lettre adressée au libraire aixois Joseph David datée du 16-07-1765: «Tu es trop habitué à nos mauvais catalogues de Paris pour ne pas goûter l'ordre merveilleux de celui du comte de Bunaw.» Citée dans François MOURAU, «L'abbé Rive...», *ouvr. cit.*

55 Sur cette remarque, en apparence contradiction avec celle dans le *Cours de bibliographie* citée *supra*, et les négociations d'Achard avec les héritiers de l'abbé, voir Anna DELLE FOGLIE et Francesca MANZARI, *Riscoperta e riproduzione della miniatura in Francia nel Settecento. L'abbé Rive e l'«Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures des manuscrits»*, Rome, Gangemi, 2016, pp. 76–78.

56 Voir Valérie NEVEU, «Classer les livres selon le *Système figuré*...», 2014, *ouvr. cit.*, pp. 214–220. Cf. aussi les articles d'Antoine DESTUTT DE TRACY dans la *Gazette nationale ou Le moniteur universel* du 29 et du 30 octobre 1797.

57 Cf. Friedhelm BECKMANN, *Französische Privatbibliotheken*, *ouvr. cit.*, pp. 79–83, et Michel MARION, *Collections et collectionneurs*, *ouvr. cit.*, pp. 135–140.

comportent que très peu d'articles. Le libraire lyonnais Jean-François de Los-Ríos est l'exception qui confirme la règle quand il explique dans un de ses catalogues que le peu de livres de théologie et de droit l'a amené à ne pas utiliser la classification habituelle. Il ne décida cependant pas d'employer un autre système de classification thématique, mais il eut recours à un classement par ordre de vacations⁵⁸. Dans un *Essai de bibliographie* imprimé en 1790, l'abbé R. Duclos s'appropriâ même le texte décrivant la classification originale de Girard en six classes tel qu'il avait paru dans l'article «Catalogue» de l'*Encyclopédie* pour donner un fondement philosophique au système des libraires de Paris⁵⁹!

Il faut pourtant signaler qu'au niveau des sous-divisions, les catalogues rédigés selon le système des libraires de Paris présentent des variations assez importantes. Dans le courant du siècle, on voit apparaître de nouvelles rubriques, telles que «nouveaux philosophes», «éducation» ou «traités du gouvernement civil», tandis que d'autres, telles que «contes italiens» et «Transsylvanie» disparaissent⁶⁰. La classification «traditionnelle» atteste ainsi, à sa manière, de l'évolution des perceptions, des attitudes et des centres d'intérêt du public contemporain.

CONCLUSION

L'évolution de la production des catalogues imprimés de collections privées et celle de la classification des livres qu'ils contiennent montrent que le souhait de Louis Machon, puis de Michel-Antoine David et d'autres de voir la création et l'adoption générale d'un système de classification de livres vraiment «philosophique» ne s'est pas réalisé,

58 *Catalogue d'une riche collection des livres de la bibliothèque de feu son excellence M. le Marquis Sacchetti et ceux [...] de M. le Chevalier Wilmann*, Lyon, 1783, avis.

59 [abbé R. DUCLOS], *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares*, t. 3, Paris, Cailleau et fils, 1790, pp. 505–510.

60 Voir à ce propos l'étude de Friedhelm BECKMANN, *Französische Privatbibliotheken*, *ouvr. cit.*

du moins pas pour cette catégorie importante de catalogues⁶¹. À cet égard, les mots du bibliothécaire Barthélemy Mercier, qui critiqua en 1760 le premier projet de catalogue s'inspirant du *Système figuré* de l'*Encyclopédie* basé sur des critères philosophiques⁶², pourraient être considérés comme prophétiques: «Un catalogue de Bibliothèque n'est ni une Encyclopédie, ni un arbre gradué des connoissances humaines; le principal mérite d'une production de cette nature consiste dans une distinction des Classes, divisions &c. si claire & si palpable, qu'on voit sur le champ à quelle Classe & sous quelle division doit se trouver un Livre dont on a besoin; il est inutile d'avoir recours à des systèmes métaphysiques pour diriger l'ordre de ces divisions; la Bibliographie est indépendante des opinions différentes sur la manière dont l'esprit humain acquiert ses connoissances. [...] Nous avons aujourd'hui [...] un excellent système Bibliographique, & je doute que les avantages qu'on retireroit de la méthode la plus véritablement *Philosophique*, pussent entrer en compensation avec les désagrémens que l'on éprouveroit en abandonnant celle qui est en usage»⁶³. Ils semblent en tout cas bien caractériser l'attitude des rédacteurs et éditeurs de catalogues de bibliothèques privées imprimés en France au XVIII^e siècle.

Quant aux facteurs qui pourraient expliquer cet échec des initiatives visant la superposition de l'ordre des idées et l'organisation des livres dans la France au XVIII^e siècle, nous souscrivons à l'hypothèse de Valérie Neveu selon laquelle celui-ci soit dû à une incompatibilité fondamentale entre deux visions de la classification et des tâches de la bibliographie,

61 S'il y a eu des efforts sérieux pour (faire) adopter le système baconien dans les bibliothèques publiques et dans les bibliothèques des écoles, la plupart de ces projets n'ont pas abouti à la création d'un véritable catalogue (imprimé). Voir Valérie NEVEU, «Classer les livres selon le *Système figuré...*», 2014, *ouvr. cit.*, pp. 214–220.

62 Celui de l'abbé Montlinot, bibliothécaire adjoint de la bibliothèque de la collégiale Saint-Pierre à Lille. Voir Valérie NEVEU, «Classer les livres selon le *Système figuré des connaissances humaines*», 2013, *ouvr. cit.*, pp. 214–215.

63 [Barthélemy MERCIER], «Suite des Observations en forme d'une Lettre sur l'Essai sur un Catalogue de bibliothèque &c.», dans *Journal encyclopédique*, VIII/2, décembre 1760, pp. 131–132.

plutôt qu'à une intention «conservatrice», voire réactionnaire des bibliographes. Les travaux théoriques et les projets montés témoignent clairement de divergences d'opinion bien argumentées, ainsi que de difficultés pratiques réelles dans l'élaboration d'un système réconciliant une approche pragmatique prenant comme point de départ la pratique des collections physiques réelles avec une approche théorique cherchant à imposer un modèle unique abstrait. Si les projets visant à élaborer une classification nouvelle selon une méthode philosophique sont restés sans effet sur les catalogues de bibliothèques imprimés dans la France des Lumières, ce serait donc parce que leur caractère abstrait et l'objectif d'appliquer une théorie bien-définie à des collections variables, constituées souvent d'une masse diverse de livres de tous temps et de tous genres, faisaient obstacle à une mise en pratique réussie. Ce serait par contre précisément la flexibilité du système des libraires, notamment au niveau des sous-divisions, qui aurait aidé à assurer la longévité de ce système.

Pour ce qui regarde les catalogues imprimés des bibliothèques privées, il faudrait à notre avis également prendre en compte l'aspect «commercial» d'une large part de ces catalogues, dans le sens que ceux-ci étaient destinés à un public d'acheteurs potentiels auxquels il fallait faciliter la tâche pour trouver les livres qui pourraient les intéresser. Comme l'avaient bien compris les rédacteurs du Catalogue Perrot, apporter des changements dans un système de classification bien connu présentait un risque. Le commerce du livre aurait donc préféré la stabilité des pratiques de classification à une réforme bibliographique témoignant de l'avancement des Lumières. Notre étude sur la taxinomie dans les catalogues imprimés mène ainsi à une conclusion qui donne une tournure quelque peu inattendue à la question centrale des bibliothèques et de «l'économie» des connaissances.